

Le conseil a adopté les résolutions suivantes :

Actes d'établissement et Plan triennal

Plan triennal

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution n° CC-131127-CA-0052 autorisant une consultation sur la partie relative au plan triennal comprise dans la politique n° 2014-CA-02 : Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

ATTENDU QUE la consultation s'est terminée le 18 décembre 2013 et que la rétroaction reçue sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles a été prise en considération;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite procéder à la phase I et changer les adresses des écoles secondaires Laurier et de Laval en date du 1^{er} juillet 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Albina Pace que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la partie relative au plan triennal comprise dans la politique n° 2014-CA-02 : Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles, à l'exclusion des écoles secondaires Laurier, de Laval, Laval-Liberty et Mère-Teresa.

QUE le statu quo soit maintenu pour les écoles secondaires Laurier, de Laval, Laval-Liberty et Mère-Teresa.

QUE la consultation pour la phase II soit devancée au mois de janvier 2014.

CETTE MOTION A ÉTÉ REJETÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :

VOIX POUR : Steve Bletas, Mario Di Domenico, Steve Mitchell, Albina Pace, Mike Pizzola

VOIX CONTRE : Georges Benoit, Robert Dixon, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Steve Kmec, Elio Lattanzio, Emilio Migliozi, Nick Milas, Merle Parkinson, William Pollock, Nancy Rupnik

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution n° CC-131127-CA-0052 autorisant une consultation sur la partie relative au plan triennal comprise dans la politique n° 2014-CA-02 : Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

ATTENDU QUE la consultation s'est terminée le 18 décembre 2013 et que la rétroaction reçue sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles a été prise en considération;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite procéder à la Phase I et changer les adresses des écoles secondaires Laurier et de Laval en date du 1^{er} juillet 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la partie relative au plan triennal comprise dans la Politique n° 2014-CA-02- : Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

ET QUE les adresses des écoles secondaires Laurier et de Laval soient modifiées en date du 1^{er} juillet 2014 comme suit :

École	Adresse actuelle 2013-2014	Nouvelle adresse 2014-2015
École secondaire Laurier	2323, boulevard Daniel-Johnson, Laval (Québec)	3200, boulevard du Souvenir O. Laval (Québec)
École secondaire de Laval	3200, boulevard du Souvenir O. Laval (Québec)	2323, boulevard Daniel-Johnson, Laval (Québec)

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :

VOIX POUR : Georges Benoit, Robert Dixon, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Steve Kmec, Elio Lattanzio, Emilio Migliozi, Nick Milas, Albina Pace, Merle Parkinson, William Pollock, Nancy Rupnik

VOIX CONTRE : Mario Di Domenico, Steve Mitchell, Mike Pizzola

Actes d'établissement

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution n° CC-131127-CA-0051 autorisant une consultation sur la partie relative aux actes d'établissement comprise dans la politique n° 2014-CA-02 : Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

ATTENDU QUE la consultation s'est terminée le 18 décembre 2013 et que la rétroaction reçue sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles a été prise en considération;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite procéder à la Phase I et changer les adresses des écoles secondaires Laurier et de Laval en date du 1^{er} juillet 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nancy Rupnik que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la partie relative aux actes d'établissement comprise dans la politique n° 2014-CA-02 : Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

ET QUE les adresses des écoles secondaires Laurier et de Laval soient modifiées en date du 1^{er} juillet 2014 comme suit :

École	Adresse actuelle 2013-2014	Nouvelle adresse 2014-2015
École secondaire Laurier	2323, boulevard Daniel-Johnson, Laval (Québec)	3200, boulevard du Souvenir O. Laval (Québec)
École secondaire de Laval	3200, boulevard du Souvenir O. Laval (Québec)	2323, boulevard Daniel-Johnson, Laval (Québec)

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :

VOIX POUR : Georges Benoit, Robert Dixon, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Steve Kmec, Elio Lattanzio, Emilio Migliozi, Nick Milas, Albina Pace, Merle Parkinson, William Pollock, Nancy Rupnik

VOIX CONTRE : Steve Bletas, Mario Di Domenico, Steve Mitchell, Mike Pizzola

Critères d'inscription 2014-2015

ATTENDU QUE l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3) stipule que la commission scolaire doit adopter chaque année des critères d'inscription;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 193 (6) de la Loi sur l'instruction publique, le comité de parents doit être consulté sur les critères d'inscription;

ATTENDU QUE la consultation s'est terminée le 14 novembre 2013;

ATTENDU QUE le comité de parents de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a été consulté sur la Politique n° 2014-TS-04 : Critères d'inscription 2014-2015 et que sa rétroaction a été prise en considération;

ATTENDU QUE, conformément à la politique, la période d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2014-2015 sera la suivante :

- Réinscriptions : du 20 au 24 janvier 2014
- Inscriptions : du 27 janvier au 28 février 2014

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire William Pollock que, sur recommandation du comité exécutif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte la Politique n° 2014-TS-04 : Critères d'inscription 2014-2015.

Adopté à l'unanimité

Rémunération des commissaires

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le point relatif à la rémunération des commissaires soit reporté.

Adopté à l'unanimité